

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes
CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

M THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

N° fiscal (vous) : 14 69 517 608 160 C
Référence de l'avis : 17 34 7357731 49
Identification de votre imposition :
Département : 340
HERAULT
Commune : 299
SERIGNAN
Lieu d'imposition : 0144
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
Numéro FIP : 340 79 39 4856038789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 14/09/2017
Date de mise en recouvrement : 30/09/2017

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/11/2017** **1366,00 €**

Détail du montant à payer

Montant de votre taxe d'habitation 1228,00 €

Montant de votre contribution
à l'audiovisuel public 138,00 €

34063

Vous avez payé en ligne votre dernière échéance de taxe d'habitation.

Vous pouvez à nouveau payer en ligne sur **impots.gouv.fr** dans votre espace particulier, puis laissez-vous guider.

Vous pouvez également adhérer au prélèvement à l'échéance sur **impots.gouv.fr**.

Attention : votre adhésion au prélèvement à l'échéance doit impérativement être effectuée avant le 01/11/2017.

Pour 2018, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
340793948560387893	M THOMAS THIBAUT	S	184852	1,00 6

TAXE D'HABITATION 2017 - DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Eléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	4032		4032	4032		
Valeur locative moyenne	2747		2747	2747		
A •Général à la base			245			
B •Personne(s) à charge	10 %		10 %			
A - Par personne rang 1 ou 2						
T pour personne(s)	15 %		15 %			
E - Par personne rang 3 ou +						
M pour personne(s)	0 %		0 %			
E •Spécial à la base						
N •Spécial handicapé						
S						
Base nette d'imposition	4032		3787	4032		Total des cotisations 1215
Taux d'imposition 2017	17,96 %		12,8 %	0,143 %		
Cotisations 2017	724		485	6		
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2016	17,96 %		12,8 %	0,142 %		
Rappel cotisations 2016	721		483	6		
Variation en valeur	+3		+2	0		
Variation en pourcentage	+0,42 %		+0,41 %	0 %		
Abattements de référence 2003/2017	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Taxe GEMAPI	
•Général à la base						
•Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
•Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
•Spécial à la base						
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2016 ET 2017					Frais de gestion	+ 13
	ANNEE 2016	ANNEE 2017	En valeur	En pourcentage	Prélèvements :	
(a) Cotisations	1223	1228	+5	+0,41 %	- pour base élevée	
(b) Allègements					- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	1223	1228	+5	+0,41 %	Plafonnement	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1					REGIME P	selon le revenu
Taux global 2000 corrigé	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt 1228
22,15 %	2990139360G	Maison		H	4032	
Cotisation référence 2003						

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2017	138
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇒ Par téléphone :	0 811 90 06 75* DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8H30 A 19H
⇒ Par courrier :	Questions sur la mensualisation ou le prélèvement à l'échéance CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 Autres questions : votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇒ Sur place :	Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace particulier) : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BITERROIS - S.A.I.D. SERIGNAN 9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX
*(Service 0,06 € / min + prix appel)	